

MINISTÈRE PUBLIC

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Ministère public et la police neuchâteloise communiquent

Faux certificats Covid dans le canton : deux personnes interpellées

À la suite d'une dénonciation au Ministère public, deux personnes ont été interpellées par la police neuchâteloise pour avoir établi des faux certificats COVID. L'enquête se poursuit pour déterminer l'ampleur du phénomène. Le Ministère public et la police neuchâteloise rappelle que toute personne qui établit ou utilise de tels faux s'expose à des poursuites pénales.

Une dénonciation adressée au Ministère public neuchâtelois a conduit à l'interpellation de deux personnes pour avoir établi des certificats Covid à des connaissances sans que celles-ci aient préalablement été vaccinées ou guéries.

Les deux personnes interpellées sont d'anciens employés d'un centre cantonal de vaccination, membres du personnel administratif. Auditionnées, elles ont admis les faits qui leurs étaient reprochés.

La police neuchâteloise poursuit ses investigations sous la direction du Ministère public pour déterminer si d'autres certificats ont été établis. Pour l'heure, elle estime qu'une quinzaine de certificats ont été générés par les deux personnes déjà interpellées.

Le Ministère public ne sous-estime pas la gravité de ces infractions. Au-delà du risque sanitaire, il rappelle que l'établissement de faux certificats Covid ou leur utilisation est pénalement répréhensible. Ces personnes s'exposent à des peines pécuniaires ou à des peines privatives de liberté.

Contact :

Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch, tél. 032 889 90 00

Neuchâtel, le 21 décembre 2021